



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2003

Cinquante-septième session
Point 126 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/57/656/Add.1)]

57/321. Réexamen des montants à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le réexamen des montants à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents¹,

1. *Décide* de prier le Groupe de travail chargé d'établir les procédures de calcul des montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents d'examiner la méthode proposée dans le rapport du Secrétaire général¹;

2. *Prie* le Groupe de travail de lui rendre compte des résultats de cet examen à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*90^e séance plénière
18 juin 2003*

¹ A/57/774.